



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Examens EPS 2024 : les essentiels

Bilan et harmonisation session 2023



Bilan de la session 2023

- **Général** : harmonisation à partir de 1,5

CCF GT :

- Filles = + 0,5 point en : ultimate frisbee / rugby / hand ball / Basketball / badminton / football / volley-ball / tennis de table

CCF BAC PRO :

- Filles : + 0,5 en badminton / relais vitesse / tennis de table / Savate boxe française
- Garçons : + 0,5 en acrosport

CCF CAP :

- + 0,5 pour les filles en DF / Escalade / Tennis de table / Saut en Pentabond / Basketball



Harmonisation 2023

PONCTUELS :

- **GT** : + 1 point filles en TdT
- **BAC PRO** :
 - Demi-fond = + 1 pour filles
 - Tennis de table = + 0,5 filles
- **CAP** : pas d'harmonisation.

Calendrier et nouveautés session 2024



Calendrier 2024

OBJET	DATE
Ouverture CYCLADES	Mardi 26 septembre 2023 – 9h00
Fermeture CYCLADES	Mardi 10 octobre 2023 – 17h00
Retour dossier protocoles d'évaluation	Vendredi 14 octobre 2023
Commission académique pour la validation des protocoles et référentiels	Lundi 16 octobre 2023
Harmonisation Amérique du sud	23 novembre 2023 à 15h00
Retour des protocoles validés	Vendredi 10 novembre 2023 <i>A renvoyer aux CT directement</i>
Epreuve d'enseignement de spécialité EPPCS / DANSE / S2TMD / ARTS DU CIRQUE	Toutes les épreuves (écrites et orales) en juin
Commission académique Amérique du sud (validation des protocoles de certification).	Avril 2024
Epreuves obligatoires ponctuelles Bac GT et Bac Pro : Niort et si besoin à Poitiers (les 3 activités) EPPCS : Natation – Danse – Course en durée.	Jeudi 2 mai 2024
Epreuves facultatives ponctuelles Bac GT	Vendredi 3 mai 2024
Epreuves obligatoires ponctuelles CAP. Chaque département organise DF et TdT.	DF – TdT : lundi 13 et/ou mardi 14 mai (79) Danse : lundi 13 mai (17)
Epreuves ponctuelles enseignement optionnel GT. Sauvetage et badminton. Poitiers.	Mercredi 26 avril 2024 (matin)
Chef d'œuvre CAP Chef d'œuvre BAC Pro	14-15-16 mai 2024 12 juin 2024
Fin de saisie des notes sur CYCLADES des épreuves obligatoires en CCF et des candidats scolaires	Mercredi 5 juin 2024 – 18h au plus tard
Commission de consolidation	Lundi 10 juin 2024 (14h00)
Commissions départementales	Mardi 18 juin 2024 (matin Voie Pro et après-midi GT)
Commission académique d'harmonisation des notes	Lundi 24 juin 2024

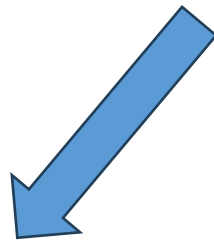
Une nouvelle plateforme de gestion à partir de la session 2024 **EPSNET n'est plus utilisée**





ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



IMAG'IN



Santorin



Septembre, DEC renseigne la liste des lycées centres d'examens

CT : Renseigner les APSA validées dans PartagEps

EPLÉ : Déposer les protocoles CCF (dates bloquées = jours interdits)

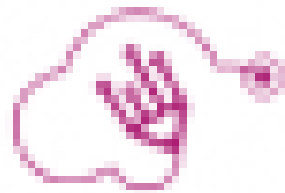
CT et commission académique : Valider les protocoles

EPLÉ : Modifier les protocoles (en début d'année, puis en cours d'année après demande auprès de l'inspection).



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Santorin

Déposer les notes au fil de l'eau

Enseignant ou coordonnateur

Les points de vigilance

LES MOTIFS D'INVALIDATION DES PROTOCLES DE CERTIFICATION

ENVOI HORS
DATES

14/10

PROTOCOLES NON
SIGNÉS PAR LE CHEF
D'ÉTABLISSEMENT

DATES SUR JOURS NON
RECEVABLES (JOURS
FERIES, WEEKEND...)

NON RESPECT
DES 3 CA

PAS DE DATE DE
RATTRAPAGE
Au moins une
date en fin
d'année

PAS DE CCF
ADAPTE PREVU



Informations générales

- Les élèves de terminale redoublants ne peuvent pas conserver leur note de contrôle continu de l'année passée.
- Un fichier à renseigner pour identifier les jurés pour les examens ponctuels (activités et postes).



Informations générales

- **LGT** = liste nationale + liste académique (combiné athlétique, surf, voile, ultimate) + activité établissement (si validée par IA-IPR).
- **BAC PRO et CAP** = pas de liste d'APSA. Si intitulé différent, créer une activité établissement.
- **CCF3 et rattrapages posés après le 13 mai 2024. Augmenter le temps de pratique.**



Les référentiels établissement

- **Pas d'ajustement des référentiels existants pour les sessions 2023 et 2024**
- **Possibilité de proposer de nouveaux référentiels avant le 20 septembre 2023 pour validation par la commission académique.**
 - Sur PartagEps
 - Envoi mail à ipr.eps@ac-poitiers.fr
 - **5 référentiels à l'étude.**

LES PROTOCOLES ADAPTES

- **Le contrôle adapté** destiné aux candidats reconnus en situation de handicap ou présentant une inaptitude partielle, peut être effectué soit en contrôle en cours de formation selon des modalités proposées par l'établissement et arrêtées par le recteur, soit en examen ponctuel terminal selon des modalités définies par le recteur d'académie.
- Pas de contrôle du CM par le médecin scolaire.
- Si le candidat est identifié avant la remontée des protocoles, l'équipe propose un protocole adapté avec référentiel établissement.
- Si le candidat est identifié en cours d'année scolaire, l'équipe peut proposer un référentiel adapté à l'inspection pédagogique régionale pour validation.
- Selon la situation de l'élève, en accord avec le corps médical, il peut lui être proposé une certification sur la base de 3 CCF dont une épreuve peut être adaptée ; ou 2 épreuves adaptées ; ou une seule épreuve adaptée.

LES PROTOCOLES ADAPTES

- **Vigilance :**
 - Bien lire les CM en début d'année, si possibilité de pratiquer = EPS et certification,
 - Archiver les CM pour pouvoir les transmettre en fin d'année aux CT.
- Un CM académique est en cours de rédaction avec l'ordre des médecins. A retrouver prochainement sur le site académique.
- Une marge peut être accordée aux CM ant-datés de moins de 4 jours afin de laisser aux familles la possibilité de trouver un médecin.

LES PROTOCOLES ADAPTES : ESHN

- Le candidat est évalué sur trois épreuves, reposant sur trois activités relevant de trois champs d'apprentissage différents, dont l'une porte sur sa spécialité sportive pour laquelle la note de 20/20 est automatiquement attribuée.
- Les sportifs de haut niveau doivent **obligatoirement** être identifiés au moment de leur inscription en début d'année. L'établissement (proviseur) transmet la liste des élèves sportifs de haut niveau déclarés ainsi que les modalités d'épreuves choisies à la DEC. Leur statut de haut niveau sera vérifié par la DEC ensuite = **se rapprocher de son proviseur pour élaborer la liste avec lui et suivre la procédure.**
- Pour ces candidats, la période de référence, pour la prise en compte du statut du candidat, s'étend de son entrée en classe de lycée jusqu'au 31 décembre de l'année de sa classe terminale.

LES DEMANDES DE CONSERVATION DE NOTES

• RAPPEL DE LA DECISION CAHPN 23 :

- DI+DI+NOTE = DI sauf si demande de conservation de note transmise à partir du document académique dument complété.
- Pas de justification autre autorisée (orale ou autre document).

Vigilance = renseigner le document dans son entièreté et évoquer les compétences que l'élève a validé en EPS.

Session 2023 = 25 documents transmis, 2 demandes acceptées.



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission académique d'harmonisation des notes EPS

Demande de conservation de note pour un élève qui présente DI + DI + Note ou DI+ Note (CAP)

A remettre au conseiller technique lors de la commission départementale.
Aucune autre justification ne pourra être retenue.

Nom – Prénom de l'élève :	Protocole N° ...	Etablissement :
Coordonnateur EPS :		

Notes de l'élève	CCF 1		CCF 2		CCF 3	
Indiquez l'APSA et la note ou DI (justifiée par un certificat médical)		Note:		Note:		Note:

Pourquoi l'élève n'a pas été noté lors du rattrapage ? certificat médical ? Autre :

Pourquoi un protocole adapté n'a pas été proposé à l'élève ? certificat médical qui interdit toute pratique sportive ? autre :

Quels éléments des référentiels de certification des activités non évaluées de l'établissement permettent de positionner la note de l'élève ?

➤ Éléments :

➤ AFL 1 (ou AFLP1) :

➤ AFL 2 (ou AFLP2) :

➤ AFL 3 (ou AFLP) :

➤ AFLP :

Cachet de l'établissement:
Date :

Signature du chef d'établissement :

Signature de l'enseignant :

Courrier de l'inspection : morceaux choisis ...

- **Seuls les référentiels validés par la commission académique et cochés “vert” sur PartagEps peuvent être utilisés dans le cadre de la certification en CCF.**
- La proposition de la date de rattrapage doit être pensée de manière à optimiser le temps d’enseignement dans la séquence (ne pas multiplier inutilement le nombre de rattrapages, chronophages sur le temps de séquence).
- **Les équipes EPS devront conserver précieusement l’original (ou une copie) de tous les certificats médicaux afin d’être en mesure de les présenter lors des commissions départementales. Les CM sont à conserver un an après les résultats.**
- **Une appréciation “AB” signifie que l’élève est effectivement absent lors du CCF sans justificatif médical. L’enseignant ne peut pas proposer une note de 0/20 mais doit indiquer “AB”. Cet élève ne sera pas convoqué pour le rattrapage. Il est impératif de renseigner AB si un élève est absent sans CM au CCF. NE PAS RENSEIGNER 0/20 DIRECTEMENT.**
- **Une appréciation “DI” signifie que l’élève, convoqué à une date précise pour passer son épreuve de CCF, ne peut pas être évalué car il justifie une inaptitude par un certificat médical.**
- **Un élève qui n’a pas suivi le cycle d’enseignement ne peut pas se voir refuser de participer à l’évaluation lors du CCF =**
 - Sécurité = escalade ?
 - Evaluation AFL2 et 3 sur la base de ce que l’élève est en mesure de présenter / évaluation sur autres APSA

LA CONSTITUTION DES JURYS DES EPREUVES PONCTUELLES

- **PRINCIPES DE CONSTITUTION RETENUS PAR LA CAHPN:** les jurys sont constitués par les conseillers techniques en département après validation de l'inspection pédagogique régionale EPS.
 - Les CT vont recueillir vos spécialités sportives (pratique / enseignement / évaluation ...) pour constituer les jurys,
 - Une rotation de jurys va être organisée de manière à permettre à tous de participer et soulager certains collègues sollicités chaque année,
 - Les étudiants M1 ou M2 (SPA / STAR) ne sont pas convoqués, les stagiaires uniquement si le jour de l'épreuve ne coïncide pas avec une journée de formation INSPE ou EAFC.

- **RAPPEL !**
- la participation à un jury d'examen est **une obligation de service** ;
- tous les membres du jury sans exception doivent être présents sur le lieu de l'examen, **avant l'arrivée des candidats** et ne sont en aucun cas autorisés à quitter le centre d'examen avant la fin de l'épreuve. C'est pourquoi les horaires figurant sur les convocations doivent être impérativement respectés ;
- un enseignant ne peut en aucun cas décider de son remplacement par un de ses collègues. **Seules les demandes émanant du chef d'établissement et transmises à la DEC seront étudiées.**
- Nous vous demandons de tout mettre en œuvre pour assurer la disponibilité des enseignants d'EPS en période d'examen. **En conséquence, aucune certification ne pourra être programmée dans les établissements aux dates réservées aux épreuves ponctuelles.**

Coordination :

Monsieur THEVENOT Jean-Charles, IA-IPR EPS
Monsieur FAURE Sébastien, IA-IPR EPS
Madame SAMSON Cécile – Conseillère technique pour la Vienne
Madame AUVINET Valérie - Conseillère technique pour la Charente maritime
Madame FARDEAU Marielle - Conseillère technique pour les Deux-Sèvres
Madame BALAVOINE Audrey – Conseillère technique pour la Charente
Monsieur GARNAUD Laurent - SEP Mandela – Conseiller technique général

Pour les baccalauréats généraux et technologiques :

Monsieur HUARD Anthony – Lycée de Beaulieu - COGNAC (16)
Monsieur BEILVERT Stéphane – Lycée Léonce Vieljeux – LA ROCHELLE (17)
Madame FLINOIS Delphine– Lycée La salle Saint Louis – PONT L'ABBE D'ARNOULT (17)
Monsieur ARGOUD Lionel – Lycée Josué Valin - LA ROCHELLE (17)
Madame BEAUCHET Adeline – Lycée Louis Audouin Dubreuil – SAINT JEAN D'ANGELY (17)
Madame GUINET Elodie – Lycée Pilote Innovant – JAUNAY MARIGNY (86)
Monsieur BOTTE Hervé – Lycée Paul Guérin - NIORT (79)
Madame BENNEJEAN Cécile – Lycée Aliénor d'Aquitaine – POITIERS (86)
Madame FRAPPIER Vanessa – Lycée du Haut du Val de Sèvre - SAINT MAIXENT L'ECOLE (79)
Madame GAYRARD Alexa – Lycée image et son – ANGOULEME (16)
Monsieur COUVIDAT Pascal – Lycée Emil Roux – CONFOLENS (16)
Monsieur HENNOUNI Medhi – Lycée André Theuriet - CIVRAY (86)
Monsieur HUBERT Guillaume – Lycée Maurice Genevois – BRESSUIRE (79)

Pour les CAP, BEP, BAC PRO et Brevet des métiers d'art :

Madame KOVATCHITCH Sonia – Lycée Jean Monnet – COGNAC (16)
Monsieur JURET Johan – LP Blaise Pascal – SAINT JEAN D'ANGELY (17)
Madame VILFROY Manuelle – SEP Louis Audouin Dubreuil – SAINT JEAN D'ANGELY (17)
Monsieur ONILLON Nicolas – SEP Saint Joseph – BRESSUIRE (79)
Madame PARNAUDEAU Emilie – LP Raoul Mortier – MONTMORILLON (86)
Madame BRUNELLE Solange – LP Bernard Palissy – SAINTES (17)
Monsieur LOUVET Julien – LP Gaston Barre – NIORT (79)



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TEMPS D'ÉCHANGES

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**



Bac GT

CALCUL DE LA NOTE DU BAC

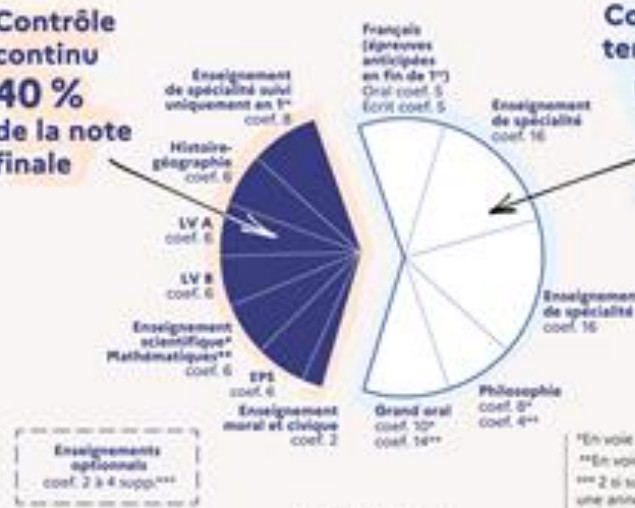
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Répartition de la note finale



Contrôle continu
40%
de la note finale

Contrôle terminal
60%
de la note finale



MENJS - Octobre 2021





En éducation physique et sportive, la note retenue au titre du contrôle continu est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du contrôle en cours de formation (CCF).

	Première	Terminale	Total cycle
Education physique et sportive		6	6



ACADÉMIE DE POITIERS

Liberté
Égalité
Fraternité